

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARRENES

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2024

Convocation faite le 20 SEPTEMBRE 2024.

Ordre du jour :

- Approbation du CR précédent
- Demande de Subvention 2024
- Tarifs sapin 2024
- Tarifs salle polyvalente
- Tarifs repas accompagnant REPAS DES AINES
- Vente du bien de section cadastré A0122 situé au JOURDANEIX à Mr DELHOUME avec une servitude de passage pour les propriétaires des terrains
- Retrait de la délibération n°2024-048
- Création et nomination d'un 2^{ème} adjoint
- Fixation du montant des indemnités
- Autorisation de dépenses avant le vote du BP 2025
- Bail à ferme
- FESTIVITES DE NOEL
- Aide sociale
- Questions diverses

La séance est ouverte le 24 SEPTEMBRE 2024 à 20h10

Étaient présents : M. Michaël PLUVIAUD, Mme GOUT Aurélie, M. Dominique REPAS, M. Laurent PERIGAUD, Mme DEVAUD Joëlle, Mr Frédéric FIEDLER, M. Daniel CARDEAUD.

Excusés : Mme Catherine MILLOT (procuration à Mr PLUVIAUD Michaël) et Mme Cécile TURGIS (procuration à Mr PERIGAUD Laurent) **Absent :** Néant

Secrétaire de séance : Mr GOUT Aurélie

Le compte-rendu précédent est adopté à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION AJOURNE

2024-051 DÉLIBÉRATION portant sur les tarifs de vente des sapins 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés (9 Pour, 0 Contre, 0 Abstention) :

FIXE les tarifs pour la vente des sapins pour l'année 2024 comme suit :

- | | | |
|--------------------------------------|-----------------|---------------|
| - Sapins + de 4m collectivité : 50 € | | |
| - Sapin entre 1.50m et 2 m : | Nordmann : 25 € | Epicéa : 20 € |
| - Sapin de moins 1m50 : | Nordmann : 20 € | Epicéa : 15 € |

TARIFS SALLE POLYVALENTE AJOURNE

2024-052 Tarif pour les accompagnants au repas des Aînés 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE le tarif de 40 € par accompagnant au repas des Aînés 2024

2024-053 VENTE DU BIEN DE SECTION AU JOURDANEIX CADASTRE A 0122 A MR DELHOUME Aurélien

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (8 pour et 1 abstention) :

ADOpte définitivement le projet.

DECIDE de vendre le bien de section A0122 au prix de 1 Euros le m² soit 500 € pour 500 m² (hors frais de notaire) avec une servitude de passage pour les administrés à Mr DELHOUME Aurélien.

PRECISE que les frais de notaire, de servitude et de bornage sont à la charge de l'acheteur.

2024-054 RETRAIT DE LA DELIBERATION N° 2024-048 MISSION MAITRISE D'ŒUVRE – LANCEMENT DE CONSULTATION POUR LE LANCEMENT D'UN MARCHÉ PUBLIC - PROJET DE REHABILITATION ET RENOVATION ENERGETIQUE DU BATIMENT MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle la Délibération 2024-048.

Le conseil municipal ayant donné délégation au maire, il n'y a pas lieu de maintenir cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (9 pour) :

DECIDE de retirer la délibération n°2024-048

2024-055 DÉLIBÉRATION portant sur la création d'un poste de 2nd adjoint au maire

CONSIDERANT que Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de créer un poste de 2nd adjoint

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DE CREER un poste de 2nd adjoint au maire ;
- DE DONNER tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre et à la bonne exécution de la présente décision

Après délibération, la proposition est adoptée à la majorité (9 Pour)

2024-056 DÉLIBÉRATION portant sur l'élection des adjoints au maire

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

- Election du deuxième adjoint

Mr PERIGAUD Laurent et Mr REPAS Dominique se portent candidats

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : **8**
- bulletins blancs ou nuls : **2**
- suffrages exprimés : **6**
- majorité absolue : **4**

A obtenu :

- Mr PERIGAUD Laurent : **4 voix**
- Mr REPAS Dominique : **2 voix**

Mr PERIGAUD Laurent ayant obtenu la majorité absolue est proclamé deuxième Adjoint au maire.

2024-057 FIXATION DU MONTANT DES INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE, DES ADJOINTS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE et avec effet au 1^{er} OCTOBRE 2024 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au maire comme suit :

- Le 1^{er} adjoint percevra 4.95 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- Le 2nd adjoint percevra 4.95 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

2024-058 Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025
COMMUNE et CHAUFFERIE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

AUTORISE le maire à mandater, début 2025, les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des dépenses inscrites en section d'investissement au BP 2024.

Soit :

BP CHAUFFERIE :

Chapitre 16 : 2 261.41 €

Chapitre 21 : 6 746.93 €

Chapitre 23 : 26 109.33 €

BP COMMUNE :

Chapitre 16 : 600 €

Chapitre 21 : 26 043.34 €

Chapitre 23 : 2 035.05 €

BAIL A FERME AJOURNE

2024-059 DÉLIBÉRATION portant sur les tarifs concernant les frais pour les festivités de
NOEL 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** la participation à hauteur de 40 € maximum par personne pour le repas des aînés 2024
- **DECIDE** la participation à hauteur de 30 € maximum par colis de Noël 2024 (1 pers)
- **DECIDE** la participation à hauteur de 40 € maximum par colis de Noël 2024 (2 pers)
- **DECIDE** la participation à hauteur de 400 € maximum pour l'animation lors du repas des aînés 2024
- **DECIDE** d'attribuer une participation de 15 € maximum par enfant pour l'arbre de Noël 2024
- **DECIDE** la participation à hauteur de 300 € maximum pour l'animation et le Gouter de l'arbre de Noël 2024

2024-060 DÉLIBÉRATION portant sur une demande d'aide financière exceptionnelle

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la prise en charge de 3 mois de factures afférentes à un prêt automobile pour un montant de 396 €.
- **APPROUVE** la prise en charge de la facture de FIOUL pour un montant de 1 575 €.

Séance levée à 21h20

Le secrétaire de séance

Mr le Maire